

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le jeudi 27 avril 2017 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lynn Visentin, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Amanda St-Jean et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par le Maire, monsieur Morris O'Connor en déclarant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal aux membres du conseil.

(2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Amanda St-Jean que les règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec suivants :

- 2017-001 : Règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
- 2017-002 : Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-003 : Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-004 : Règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-005 : Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-006 : Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-007 : Règlement sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

Seront adoptés à une séance ultérieure du conseil.

(3) AJOURNEMENT

#83-04-2017

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h05.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

Morris O`Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière